



**TARIFS COMMUNAUX  
POUR L'ANNÉE 2023  
(délibération du 14 décembre 2022)**

<b>Cimetière : toutes les concessions sont vendues pour une durée de 30 ans</b>	
<b>Ancien cimetière</b>	
Concession 2 places	128,00 €
<b>Nouveau cimetière</b>	
Concession 2 places	339,00 €
Caveau 2 places	2 751,00 €
Concession 4 places	591,00 €
Caveau 4 places	3 753,00 €
Concession 6 places	740,00 €
Caveau 6 places	4 629,00 €
Concession columbarium	57,00 €
Case columbarium	1 041,00 €
Redevance ossuaire	348,00 €
Taxe utilisation caveau commun ou provisoire	348,00 €
Gravure flamme jardin du souvenir / la lettre	10,30 €

<b>Personnel communal : valorisation échanges de services (coopération intercommunale)</b>	
Heure de travail	30,50 €
Heure de travail au camion	83,00 €
Heure de travail au tracto pelle	75,50 €
Heure de travail au Land Rover	55,50 €
Heures de travail à l'Express	43,00 €
Heure de camion sans chauffeur	52,50 €
Heure de tracto sans chauffeur	45,00 €
Heure de Land Rover sans chauffeur	25,00 €
Heure de l'Express sans chauffeur	12,50 €

<b>Stationnement - droit de place : toute occupation ne doit pas dépasser 48 heures</b>	
Le m <sup>2</sup>	2,25 €
1 ml - Foire, Brocante SAUF 1er mai	5,25 €
SAUF : 1er mai et marché biollan : la commune ne perçoit pas de droit de place	
Redevance d'occupation du domaine public (terrasse) le m <sup>2</sup> mensuel	1,00 €

<b>Redevance de voirie : divagation de chiens ou salissure</b>	<b>165,00 €</b>
--	-----------------

Taxe d'affouage bord de route/m3	49,13 €
Taxe d'affouage "sur pied" /lot	58,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2022

Application agréée E-legalite.com